



Chers citoyens et citoyennes,

Le Conseil a déposé son budget 2016 et adopté le règlement sur la taxation. Le budget adopté vous est présenté, en même temps que votre compte de taxes, dans des documents joints à cet envoi.

Nous sommes heureux de vous annoncer la mise en place du programme *RénoRégion*. Vous trouverez plus d'informations au verso.

En terminant, je vous invite à venir me rencontrer, au centre communautaire le 18 février, afin de venir prendre un café durant le « 5 à 7 » de la mairesse.

Au nom du Conseil municipal et du personnel, je vous souhaite une année 2016 des plus prospères.

Lise Poissant

Mairesse

Rôle d'évaluation foncière 2016-2017-2018

Conformément à la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité est tenue de déposer le rôle d'évaluation à tous les trois ans.

Le dépôt du rôle d'évaluation foncière amène toujours son lot de questions. **Pourquoi l'évaluation de notre propriété change à tous les trois ans ? Qui procède à l'évaluation ? Pouvons-nous demander une révision ?** Ces interrogations justifiées méritent une explication précise et concise.

Nous tenterons d'éclaircir ce qu'est un rôle d'évaluation foncière ainsi que les obligations légales qui le régissent.

Le rôle d'évaluation

Le rôle d'évaluation foncière est un inventaire de tous les immeubles situés sur le territoire d'une municipalité.

À moins de modification à la propriété, les valeurs répertoriées au 1^{er} juillet 2015 sont valides pour la durée du rôle triennal (2016-2017-2018) et sont utilisées aux fins de la taxation foncière municipale et scolaire.

Qui procède à l'évaluation ?

La confection et la mise à jour du rôle d'évaluation municipale pour les fins de taxation sont parmi les responsabilités que la MRC de Roussillon exerce pour les municipalités de Saint-Isidore, Saint-Mathieu et Saint-Philippe.

Pour accomplir cette tâche, la MRC fait appel à une firme externe d'évaluation, soit la firme : Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés inc.

Il faut noter que la Municipalité n'a aucun droit de regard sur la confection du rôle d'évaluation et ne peut en aucun cas modifier son contenu.

Pouvons-nous demander une révision ?

En tout premier lieu, le contribuable qui veut obtenir des explications sur son évaluation foncière doit communiquer avec la firme d'évaluateur.

Le système d'évaluation foncière municipale en vigueur reconnaît le droit à tout propriétaire de déposer une demande de révision administrative. Si, à votre avis, les explications de l'évaluateur ne semblent pas justifier la nouvelle évaluation de votre propriété, vous pouvez faire une demande de révision avant le 30 avril 2016.

Le formulaire officiel permettant de déposer une demande de révision est disponible à l'hôtel de ville. Des frais sont applicables.

Remarque: Le droit de contester son évaluation municipale ne dispense pas pour autant le propriétaire de l'obligation de payer ses taxes municipales aux dates requises.

JEUDI 11 FÉVRIER

Rencontre d'auteurs et dévoilement du nouveau nom de la bibliothèque de Saint-Mathieu

18 h | Clientèle : pour tous

Venez rencontrer et discuter du travail d'écrivain avec Sonja Élizabeth Frank Bergevin, une auteure qui habite la région et qui a co-écrit le livre « Entre deux mondes » avec l'auteure Lise Jutras. La Ville de Saint-Mathieu profitera également de l'occasion pour dévoiler le nouveau nom de sa bibliothèque!

Lieu : Bibliothèque municipale de Saint-Mathieu
299, chemin Saint-Édouard, Saint-Mathieu

Café 5 à 7 avec la mairesse

Les 18 février et 21 avril, venez prendre un café / dessert et rencontrer la mairesse afin d'aborder différents sujets de discussion.

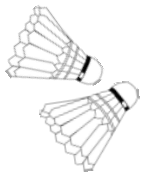
C'est un rendez-vous au Centre communautaire de Saint-Mathieu!



Badminton - Durant la semaine de relâche !

Apportez votre matériel et venez vous amuser gratuitement avec vos enfants. SVP, apportez des souliers de course à semelles blanches seulement.

Dans la semaine du 28 février, deux terrains sont disponibles aux plages horaires suivantes :



Lundi et mercredi

14 h à 15 h	17 h à 18 h
15 h à 16 h	19 h à 20 h
16 h à 17 h	20 h à 21 h

Mardi et jeudi

17 h à 18 h
19 h à 20 h
20 h à 21 h

Réservation par téléphone obligatoire au 450 632-9528, poste 3.

Bénévoles recherchés à la bibliothèque !

Appelez-nous au 450 632-9528, poste 3.



Programme RénoRégion

Informez-vous dès maintenant !

Le programme *RénoRégion* s'adresse aux propriétaires-occupants d'un logement qui présente une ou des déficiences majeures. Le revenu annuel du ménage du propriétaire-occupant ne doit pas dépasser le revenu maximal admissible, lequel varie selon la taille du ménage et la région où il habite.

Plusieurs critères doivent être respectés comme le fait que le logement doit être habité à titre de résidence principale par le propriétaire-occupant. La valeur de l'évaluation municipale de la résidence, excluant la valeur du terrain, ne doit pas dépasser 100 000 \$. De plus, le propriétaire ne peut être admissible s'il a déjà bénéficié des programmes *RénoVillage* ou *Logement abordable Québec* au cours des 10 dernières années ou du programme *Réparation d'urgence* au cours des 5 dernières années.

Les travaux doivent être d'au moins 2 000 \$ et visent à améliorer l'un ou l'autre des éléments suivants : murs extérieurs, ouvertures, saillies, toiture, structure, électricité, plomberie, chauffage ou isolation thermique. La subvention maximale peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles, sans toutefois dépasser 12 000 \$.

Pour en savoir plus, consultez le dépliant d'information disponible à la Municipalité de Saint-Mathieu ou sur le site Internet dans la section Règlements et permis/ programme RénoRégion. Pour d'autres informations ou pour savoir si vous êtes éligible à ce programme, contactez le mandataire de la MRC de Roussillon : M. Giovanni Francese de la firme DGFP au 450 718-3256.